

CSN 18 et 19 mai 2016
Relevé de conclusions - Commission Corporative

1 - Loi déontologie

La commission corporative a eu un premier échange sur la loi déontologie qui apporte un nombre important de changements, nouveautés dans les trois fonctions publiques. Un tableau récapitulatif des changements réglementaires accompagné des commentaires du Snetap-FSU, réalisé par Clémentine Mattéi sera complété et adressé au CSN dans les semaines à venir. Un échange a porté sur les questions juridiques comme la protection fonctionnelle des fonctionnaires. Un zoom sera fait sur ces questions par le secteur.

2 - Enseignants

La commission corporative puis le CSN en plénière ont apporté des compléments, précisions, corrections au document préparatoire mis à disposition.

Compte-tenu du calendrier de travail avec l'administration, la méthode suivante a été retenue pour compléter et valider le document : Le secteur corporatif adressera à la liste CSN le document amendé par le CSN en début de semaine suivante. Il pointera les sujets demeurés sans réponse. Ce document, une fois validé, sera adressé à l'administration ainsi qu'à tous les personnels d'enseignement, sous la forme d'un courrier catégoriel « lettre aux enseignants ». D'ores et déjà, une première rédaction de l'article 1 contenant les enseignements spécifiques (DOC ESC TIM) a été adressé à la DGER. Lors de la commission corporative, le secrétariat général adjoint corporatif a souligné la qualité et célérité du travail réalisé par les catégoriel-les concerné-es. Le prochain groupe de travail avec la DGER est programmé le 20 juin 2016 – après un report à notre demande forte du groupe prévu initialement le 19 mai -.

3 - Non-enseignants

La commission corporative reporte la question de la dotation ATLS des lycées au prochain CSN afin de permettre au secrétariat corporatif de mettre à disposition du CSN et des sections une feuille de calcul qui permettra aux sections de réaliser une expertise des dotations ATLS. Cette feuille réalisée par Stéphane Barnini est en cours d'élaboration. Nous sommes en attente des retours d'application de cette feuille demandée aux catégoriel-les des personnels administratifs.